



AVIS DE SCRUTIN

ÉLECTIONS – CONSEIL D'ÉCOLE MONSEIGNEUR DE LAVAL

Vous êtes avisés qu'un scrutin se déroulera pour l'élection aux postes de membre du Conseil d'école de : cinq (5) représentants de parents,
zéro (0) représentant communautaire,
de l'école Monseigneur de Laval (Pavillons élémentaire et secondaire) et de l'école du Parc et que le scrutin se déroulera le **24^{ième} jour d'octobre 2018, de 10 heures à 20 heures**, au lieu suivant :

Monseigneur de Laval, Pavillon secondaire des Quatre Vents (1440, 9e Avenue Nord, Regina).

Les candidats sont :

- | | |
|--|--|
| - Michael Akinpelu, Professeur | - Willy Lusanga, Enseignant |
| - Alexandre Chartier, Travailleur socio-culturel | - Jérôme Melançon, Professeur |
| - Yassine El Bahlouli, Consultant | - Janice Murphy, Partenaire d'affaires principale aux RH |

Un scrutin par anticipation se déroulera le vendredi 19 octobre 2018 de 15 heures à 19 heures à l'école Monseigneur de Laval, Pavillon secondaire des Quatre Vents pour les électeurs qui remplissent l'une des conditions suivantes :

1. ils sont frappés d'incapacité physique ;
2. ils sont nommés membre du personnel électoral ;
3. ils pensent être dans l'impossibilité de voter le jour du scrutin.

L'électeur frappé d'incapacité physique peut aussi voter de sa résidence en faisant la demande auprès du directeur adjoint du scrutin, en composant le 1 877-273-6661 avant le mardi 16 octobre 2018.

Les résultats de l'élection seront déclarés le mercredi 24 octobre, à 21 heures, au Pavillon secondaire des Quatre Vents de l'école Monseigneur de Laval de Regina.

Un électeur doit :

- être un adulte de langue minoritaire ;
- résider en Saskatchewan depuis au moins 6 mois ;
- posséder sa citoyenneté canadienne ;
- être parent ou tuteur d'un enfant qui :
 - a) fréquente l'école du Parc, l'école Mgr de Laval pavillon élémentaire et/ou secondaire de la prématernelle à la 12^e année **ou**
 - b) reçoit un programme d'études à domicile inscrit au Conseil des écoles francsaskoises – Région scolaire francophone de Regina n° 3
 - c) reçoit un programme d'enseignement en langue minoritaire en vertu de l'article 181 et qui est assigné à la Région scolaire francophone de Regina n° 3.

À Regina le 2^{ième} jour d'octobre 2018.
(*mois et année*)

René Archambault
Directeur adjoint de scrutin.